

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mardi, 14 avril, 2020 - 20:09

Mardi 14 avril : aucun nouveau cas sur les 99 tests effectués aujourd'hui.

18

cas confirmés
(dont 14 ont quitté l'hôpital)

1

patient en réanimation

2 888

tests réalisés
depuis le 18 mars

594

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- Les personnes présentant des symptômes grippaux (toux, fièvre, etc.) doivent se rendre chez leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19** : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- À l'issue de leur quatorzaine et avant de regagner leur domicile, **toutes les personnes rapatriées sont soumises à un test de dépistage du Covid-19**. Les 92 membres d'équipage du navire *Le Ponant* seront également testés après leur quatorzaine qu'ils effectuent à bord : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé par arrêté les **règles d'usage des masques** chirurgicaux et FFP2, et des masques en tissu anti postillons à usage non sanitaire : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- La **date de dépôt des déclarations de revenus sous format papier est reportée au 30 avril minuit** (au lieu du 15 avril). Cette échéance concerne les particuliers qui déclarent leurs revenus via le formulaire imprimé, ainsi que tous les professionnels soumis à un régime forfaitaire d'imposition.
- Le gouvernement et ses directions rencontreront les partenaires sociaux et les chambres consulaires mercredi 15 avril pour évoquer l'organisation du secteur économique après la période de confinement. L'objectif est d'**associer le monde économique et les salariés** à l'élaboration du « Plan du 19 avril ».
- Le Congrès a validé le **plan de sauvegarde de l'économie calédonienne** présenté par le gouvernement, en coordination avec l'État et les provinces. Des amendements précisent les **conditions d'éligibilité au chômage partiel et de report de versement des cotisations sociales** pour les entreprises et les travailleurs indépendants : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- Le **rapatriement des résidents calédoniens** se poursuit. Le gouvernement a mis en place une **aide financière exceptionnelle** destinée à compenser une partie des frais d'hébergement et d'alimentation courante des résidents calédoniens qui se trouvent **encore** dans l'incapacité de regagner la Nouvelle-Calédonie suite à la suspension des vols internationaux. Pour en bénéficier, un formulaire de demande est disponible ci-dessous :



Demande d'aide financière exceptionnelle

- Le **confinement strict de la population** à domicile se poursuit **jusqu'au dimanche 19 avril**. À partir du lundi 20 avril, les conditions du confinement seront adaptées d'un point de vue géographique, économique et sanitaire, pour tenir compte de la situation épidémique en Nouvelle-Calédonie et garantir la sécurité sanitaire de tous les Calédoniens. Les modalités et le calendrier seront précisés avant la fin de la semaine.

 [Consulter le communiqué du haut commissariat et du gouvernement](#)

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions sanitaires : 05 02 02 (7 h - 19 h)

Questions relatives à l'économie : 05 03 03 (8 h - 16 h)

Questions relatives aux rapatriements : 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h)

Questions relatives aux règles de confinement : 26 63 26 (7 h - 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

"Confiné-e mais pas seul-e"

Victime ou témoin, contactez les services d'urgence :

17 (police nationale ou gendramerie) / **15** (Samu) / **18** (pompiers)

SOS VIF : SMS de signalement au 500 067

SOS ÉCOUTE au 05 30 30







SOS VIOLENCES SEXUELLES au 05 11 11

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées** puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#) (174.52 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement.docx](#) (54.4 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire.pdf](#) (73.51 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire.docx](#) (73.07 Ko)
-  [Attestation déplacement personnes en situation de handicap.pdf](#) (226.74 Ko)
-  [Attestation déplacement personnes en situation de handicap.docx](#) (68.13 Ko)

LIENS UTILES

 [Attestation numérique](#)



L'essentiel de l'actualité



Économie



Rapatriements



Travail, emploi



Prévention, dépistage



Vie quotidienne



Soignants



Personnes en quatorzaine



Scolarité



Établissements fermés au public



Transports



Administration



Main facts



Vidéos Dépliants Affiches



Espace presse



Abonnez-vous aux Flux RSS



Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



service-public
.nc
LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES



Plus de
confort
&
plus
d'économies

N°VERT 05 06 05



OBSERVATOIRE DES PRIX
de la Nouvelle Calédonie



internet-signalement.gouv.fr
Portail officiel de signalement des contenus illicites en ligne



Géorep

Portail de l'information géographique
de la Nouvelle-Calédonie

Emploi

gouv.nc

Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



CONGRÈS

DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Autorité de la Concurrence

de la Nouvelle-Calédonie



service-public.nc

LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité